

# AG 18 Novembre 2014

## BUDGET, EMPLOIS, CONDITIONS de TRAVAIL :

Des raisons de se mobiliser,  
passons à l'action !



# Lille 1, Passage aux RCE : la manne salariale ?

La masse salariale se répartit en :

- (1) rémunérations principales (salaire de base des agents titulaires), « titre 2 »
- (2) rémunération des agents publics employés temporairement (titre 3)
- (3) primes
- (4) rémunération des agents contractuels ou titulaires sur emplois gagés

Extrait du PV du CA de Lille 1 du 21 Mai 2010 :

Le Président P. Rollet défendant le passage anticipé aux Responsabilités et Compétences Elargies :

« *Parce que paradoxalement le passage aux RCE nous donne des marges de manoeuvre supplémentaires pour conforter ces politiques :*

*- En matière de financement des politiques relatives à l'emploi, à la formation, à la politique sociale, puisque la gestion de la masse salariale nous permet de disposer de la masse salariale non utilisée. Nous pourrions ainsi mobiliser 0,8 à 1% de la masse salariale pour ces politiques. Il s'agit d'une estimation basse parce que nous sommes déjà très performants en matière d'utilisation de nos supports d'emplois. »*

Le DGS P. Serniclay au même CA :

« Pour ce qui concerne les marges de manoeuvre, **la masse salariale inemployée pourra alimenter des dépenses de fonctionnement ou d'investissement**, ce qui suppose une capacité nouvelle à prévoir et à suivre les dépenses de personnels. »



## Après 4 ans, extrait de la lettre de cadrage budgétaire 2015 ...

« Indépendamment de toute politique d'établissement, les dépenses de masse salariale «titulaire » (ex titre 2) n'ont cessé de croître à un rythme plus élevé que les crédits accordés par le ministère.

C'est là très principalement l'effet de mesures législatives que nous ne pouvons maîtriser et que l'état devrait compenser :

- les différentes réformes des retraites entraînent un **GVT** et un taux d'occupation des postes plus élevé que celui qui nous est reconnu,
- **le dispositif Sauvadet** entraîne un surcoût important à notre charge par transfert des contractuels sur un statut de titulaire (de l'ordre de 30% masse salariale additionnelle par ETP),
- la récente loi ayant donné lieu **aux primes GIPA** garantissant le pouvoir d'achat (qui ont doublé sur 2013).
- **Ces hausses de masses salariales que nous ne pouvons maîtriser à effectif constant ne sont pas compensés ou pas entièrement, par l'Etat. »**

➤ Comme en 2014, pour 2015, seuls les postes effectivement vacants au moment des arbitrages de la campagne d'emplois (septembre 2014 pour l'année 2015) seront susceptibles d'être remis au concours. Plus d'anticipation des départs à la retraite.

➤ Les fameux repyramidages d'emplois sont à la marge.



# Des économies sur le fonctionnement

Décision Budgétaire Modificative DBM 3 du 24 octobre 2014 : « Un changement de masse est nécessaire en cette fin d'année en raison **d'une tension sur la masse salariale qui se manifeste en particulier autour du paiement des heures complémentaires**. D'où un changement de masse au niveau de l'établissement pour alimenter les crédits de personnels à hauteur de **886 806,00 euros**.

## Lettre de cadrage budget 2015 :

« **Faire en sorte de dégager sur la partie fonctionnement des marges nécessaires pour assurer un maintien du taux d'encadrement avec un meilleur accompagnement des personnels**. Le montant ainsi dégagé du fonctionnement vers la masse salariale «hors titre 2» est de 1 200 000€ et couvre la reprise de la politique indemnitaire et le coût du passage aux Assedic... »

- **Baisses de 5% des budgets des services centraux** (Formation, TICE, etc...)
- Les dotations aux UFR et instituts resteront globalement identiques, **mais avec une baisse de 5% des heures complémentaires**.

Globalisation H complémentaires et Référentiel Pédagogique : « *A compter de cette année universitaire, les décisions d'attribution des responsabilités et leur modulation font l'objet d'une décision du conseil de composante qui est informée en amont du volume d'heures complémentaires (financées par l'établissement – hors budget propre de la composante) dont elle dispose pour l'ensemble des activités d'animation pédagogiques (référentiel et heures complémentaires « en présentiel »). La composante peut choisir d'aller au-delà ou pas de cette enveloppe fixée par l'établissement en l'abondant à partir de ses ressources propres.*

- **Accréditation d'une offre de formation avec réduction des volumes horaires** de 150h en L et 100h en M.

# Une Dotation Globale de Fonctionnement en baisse

La DGF est attribuée par l'Etat en s'appuyant sur un modèle de répartition entre universités « SYMPA » et **non sur une évaluation des besoins.**

**En 2013**, SYMPA reconnaît à Lille 1 **une sous-dotation en emplois de 135 postes** et en crédits de fonctionnement de 674 622 euros. La dotation de l'Etat a été la même en 2012 et 2013.

En 2013, Lille 1 obtient 10 emplois Fioraso. En fin d'année (décembre 2013), une rallonge en masse salariale de 680 000 euros non récurrente est accordée et va directement alimenter le fonds de roulement.

**En 2014**, SYMPA reconnaît à Lille 1 **une sous-dotation en emploi de 144 postes** et en crédits de fonctionnement de 1 369 068 euros.

Pour 2014, Lille 1 obtient 12 emplois Fioraso.

Sur la DGF est prélevée **une réserve de précaution ainsi qu'une contribution au redressement des comptes publics introduite en 2013.** Le total de ces «réserves» a représenté 1 443 846 € en 2013, soit **7,3 % de la DGF.** La hausse des prix a été de l'ordre de 2%, elle pèse sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement. **« Nous avons donc du absorber une baisse de l'ordre de 10% du budget en euros constant ces 4 dernières années. »**

*La LPFP 2012-2017 prévoit que les taux de mise en réserve sont au moins de 0,5% pour les crédits de titre2 et au moins de 5 % pour les crédits hors titre 2 sur l'ensemble de la période considérée.*



## Obérer l'avenir : des crédits en maintenance et sécurité insuffisants

Alors que le **plan campus** permet aux universités lilloises de se doter d'un nouveau patrimoine immobilier, les moyens pour entretenir le reste font défaut.

L'Etat attribue, de façon non systématique, **une dotation d'investissement pour les travaux de grosse maintenance et de sécurité**. Elle s'était élevée à 2 200 000 € en 2011. Elle s'est élevée à 900 000 € pour l'année 2012, 750 000 en 2013 (soit une baisse de 75% en 3 ans).

**A ce jour, aucune attribution au titre de 2014.**

**Les besoins sont estimés à 3 ou 4 millions par an.**

L'an dernier, le budget primitif a permis **dégager des crédits de fonctionnement, 1,2 millions pour des opérations de grosse maintenance**.

Lettre de cadrage 2015 : « Nous souhaitons maintenir cette année l'effort et ; le cas échéant, l'augmenter par un prélèvement sur fonds de réserve comme la loi nous y autorise. »

La **Capacité d'AutoFinancement** (CAF) est un terme comptable qui désigne la somme du bénéfice net et de ce qu'on appelle les « charges non-décaissées » (dotations aux amortissements et provisions pour risques et charges). La CAF peut être utilisée pour investir (ou augmenter le fonds de roulement), rembourser des emprunts, épargner, ... **L'analyse de son évolution démontre qu'elle ne saurait à elle seule, assurer le financement de ces travaux.**

Cette CAF s'est élevée à 7 M Euros en 2013 contre 11 M Euros en 2012. En 2014, après la DBM3, elle la CAF se monte à **8,9 M euros**.



# Des activités reposant toujours plus sur le recours à l'emploi contractuel ...

## Comité Technique du 23 Mai 2014 :

P. Serniclay relève **une nette augmentation, entre 2009 et 2013, du nombre de CDD « hors recherche »** qui correspondent à des contrats de moins de deux ans **qui viennent en renfort des personnels titulaires** et qui sont financés en grande partie sur ressources propres de l'université.

Il note enfin **une forte augmentation du nombre de contrats « recherche »** qui s'explique par **l'accroissement de l'activité recherche** de l'université.

Décembre 2010 : 358,7 ETPT et 387 Agents dont

- sur contrat recherche : **87,4 ETPT et 92 agents** (81% Cat A),
- CDD hors recherche : 139,3 ETPT et 151 agents (47% Cat A),
- CDI et CDD pérenne hors recherche : 132 ETPT et 144 agents (31% Cat A)

Décembre 2013 : 428,4 ETPT et 482 Agents dont

- **+58%** sur contrat recherche : **138,1 ETPT et 146 agents** (93% Cat A)
- CDD hors recherche : 161,6 ETPT et 174 agents (39% Cat A),
- CDI et CDD pérenne hors recherche : 128,7 ETPT et 162 agents (41% Cat A).

# Un projet de loi de finances 2015 qui ne sanctuarise rien et une dotation aux CPER en berne !

Le budget 2015 pour l'Enseignement supérieur et la Recherche s'élève à 23,05 milliards d'euros soit une progression de 0,2% par rapport à 2014 (inférieure à l'inflation et devant inclure la « création de 1000 emplois »).

- Le programme « Formations supérieures et recherche universitaire » diminue de 5 millions €. En réalité, puisqu'il inclut les 1000 emplois « créés », dont le financement exige 58 millions de masse salariale, il s'agit en fait d'une **baisse des dotations de fonctionnement d'un montant au moins équivalent à 63 millions €**.
- Il est à noter que le ministère attend des regroupements d'établissements (loi ESR) une économie de 123 millions euros par « la réorganisation du mode d'allocation des moyens des universités autour des sites où se mettent en place des synergies entre universités et organismes de recherche »..
- Pour le CNRS , c'est une baisse budgétaire de 4,17 millions €.
- Par ailleurs, les financements de l'état au titre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche des contrats de plan Etat-région (CPER) sont annoncés à 950 millions contre 2,9 milliards, soit une baisse de 2/3 !

**Réduction de 90 % pour les projets de recherche CPER Nord-Pas-de-Calais : 2,878 M€ (30 M€ au CPER 2007/2013)**

**Et toujours, 50000 précaires dans l'ESR**

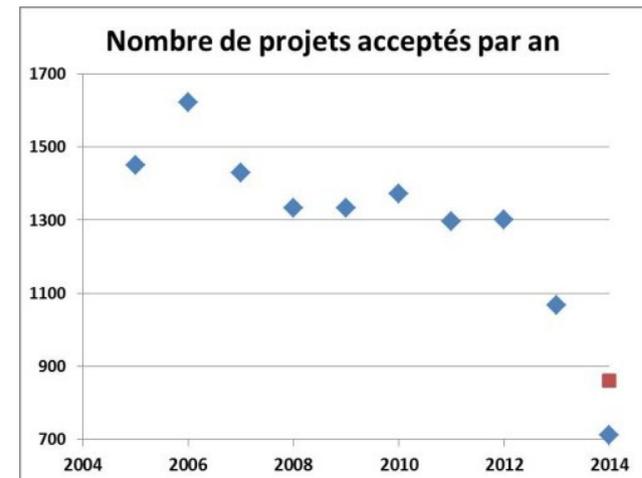
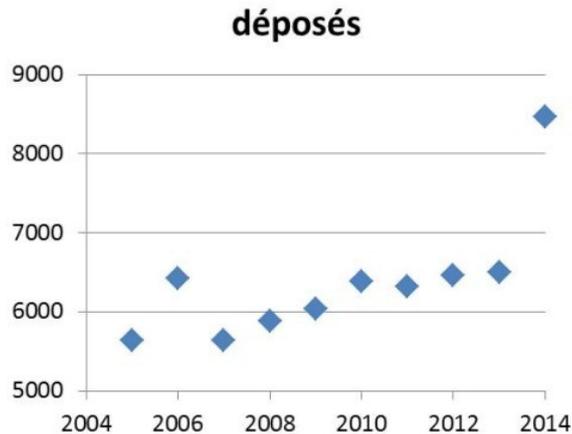
Dont **8000 précaires** au CNRS (1/3 des effectifs)



# La course aux appels à projets ?

Création en 2005 de **l'ANR** pour orienter et piloter la recherche / compétitivité économique

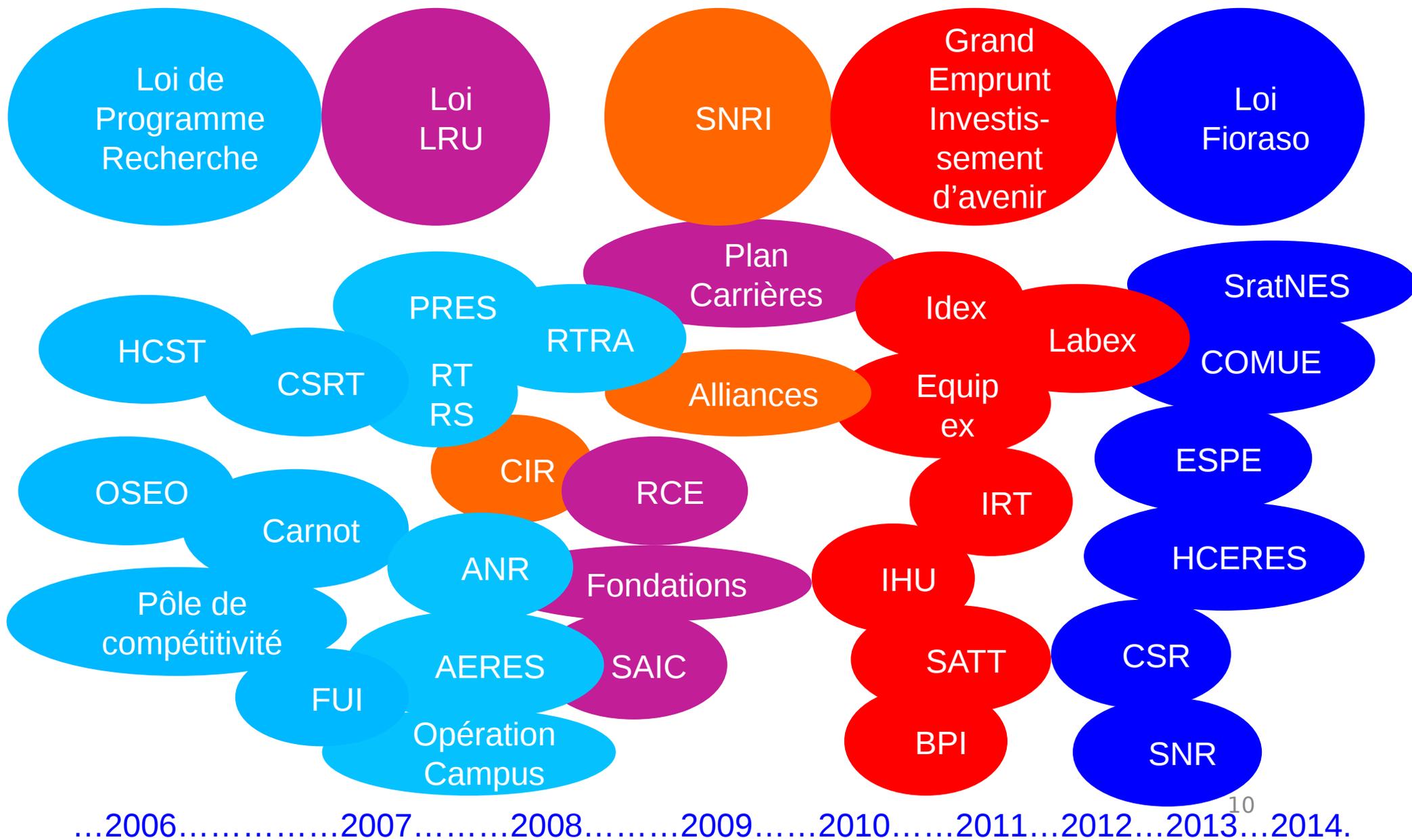
**de 25% de réussite au appel à projet en 2005 à 8,5% en 2014.**



En considérant qu'il faut en moyenne au moins 10 jours de travail (hypothèse basse) pour écrire, traiter administrativement et évaluer chacun des 8300 projets soumis à l'appel d'offres générique de l'ANR, ce sont plus de 200 années de travail, payées par le contribuable français, qui sont ainsi parties en fumée dans une quête vaine de moyens pourtant nécessaires.

<http://sciencesenmarche.org/fr/financement-des-laboratoires/>

# La restructuration de l'ESR : l'usine à gaz ...



## Le résultat de ces politiques ...

- **Faibles perspectives pour l'entrée dans les métiers de l'ESR hors CDD**
- **Pour les personnels en poste** : augmentation des missions et de la charge de travail, **burn out**, tentative de suicide sur le lieu de travail, congés maladie, **tension** dans les équipes, ...
- **Production de connaissances scientifiques** : **réduction du temps** de **penser** et **limitation** à des activités d'ingénierie de haut niveau pour satisfaire les orientations technologiques décidées par l'Europe et les politiques au gouvernement : **excellence, innovation, compétitivité, défis sociétaux [H2020]**
- **Dégradation des conditions d'enseignement pour les étudiants**

-



# Une autre politique reste possible et nécessaire !

**Loin d'une sanctuarisation de l'ESR** affirmée par le gouvernement du budget de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), on assiste à la poursuite de la régression des budgets alloués alors que le nombre des étudiants est en hausse et que tous proclament que l'investissement dans la recherche est indispensable !

## **De la sanctuarisation, il y en a mais en crédits d'impôts...**

La dépense fiscale du Crédit Impôt Recherche est évaluée pour 2015 à 5,3 Milliards d'euros, **soit 1/4 du budget ESR !**

**Plus globalement, la politique d'austérité est une hérésie économique et les premières victimes seront les plus faibles**, ceux et celles qui recherchent un emploi et les populations dépendantes des services publics...



# Et les salaires ?

## *Refus de dégel du point d'indice et des mesures cosmétiques :*

*Gel du point d'indice depuis 2010 = perte de 16 % de salaire (équivalente à 2 mois de salaires par an, hors certaines mesures catégorielles).*

*Les fonctionnaires des catégories C et B “vont bénéficier respectivement d’une indemnité de 100 et 50 euros qui leur sera versée au mois de décembre puis sera reconduite les années suivantes”. Cette mesure, d’un coût total de 7,5 millions d’euros pour 2014, “est l’occasion de reconnaître l’engagement de tous ces personnels qui, au quotidien, contribuent au bon fonctionnement du système scolaire et universitaire pour la réussite de nos élèves et étudiants”, ajoutent les ministres.*

## *Très loin du compte ! Nos revendications :*

### **Mardi 18 novembre, Journée d’action Salaires CGT-FSU-Solidaires.**

- *Une revalorisation immédiate du point d’indice ;*
- *La refonte de la grille pour une meilleure reconnaissance des qualifications ;*
- *L’intégration d’une large partie des primes dans le traitement indiciaire ;*
- *L’égalité salariale entre les femmes et les hommes ;*
- *Des emplois statutaires pour faire face aux besoins ;*
- *Un large processus de titularisation des agents non titulaires et le développement des garanties pour les précaires ;*
- *Des perspectives de carrière et de mobilité choisie pour tous les agents ;*
- *La possibilité d’exercer les missions de service public dans des conditions décentes.*



# Proposition d'action sur Lille, le 10 décembre

## Le Parlement du Savoir (\*) s'y déroulera

Mercredi 10 décembre 2014 - 9h30 / 12h30

dans l'Hémicycle du Conseil régional - 151 avenue du Président Hoover à Lille (Métro Ligne 2, station Lille Grand Palais).

« Le sujet principal portera sur la candidature du Nord-Pas de Calais à l'**IDEX**. »

Nous vous proposons **un rassemblement à partir de 9h devant le Conseil Régional** pour rappeler que l'ESR a besoin de financements récurrents assurant le recrutement des personnels, l'investissement et le fonctionnement pour assurer nos missions de service public. **Les candidatures au titre de l'excellence** en dehors de la sélectivité élevée qui n'assure en rien l'obtention des financements sont toujours sur la base d'un périmètre exclusif et une temporalité qui **ne peut pas constituer un financement pérenne de l'ESR en région**.

(\*)Réunissant une large représentation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des acteurs économiques (consulaires, pôles de compétitivité, responsables d'entreprises...), des représentants syndicaux et de la société civile, des pouvoirs publics (État et collectivités territoriales), ce Parlement du savoir se veut un peu le Conseil économique et social de la recherche et de l'enseignement supérieur.

